

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



NEWSLETTER

N° 156
Janvier 2014

Newsletter de la CSSF
Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF
110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 251-560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu

RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté huit nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Surveillance des banques

Bob MÜLLER

Amar RADONCIC

Single Supervisory Mechanism (SSM)

Karol NASIOLKOWSKI

Métier OPC

Simon EMERI

Sandra PELET

Supervision de la profession de l'audit

François LOURTIE

Surveillance générale

Markus THESEN

Sandra WIRBEL

La CSSF compte 501 agents, dont 254 hommes et 247 femmes au 15 janvier 2014.

ACTUALITE

■ SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'AUTORITE FEDERALE DE LA SURVEILLANCE DES MARCHES FINANCIERS (FINMA) DE SUISSE ET LA CSSF

L'Autorité fédérale de la surveillance des marchés financiers (FINMA) de Suisse et la CSSF ont signé le 20 janvier 2014 un accord de coopération, de consultation et d'échange d'informations en matière de surveillance concernant la distribution transfrontalière d'organismes de placement collectif à des investisseurs non-qualifiés. L'accord est entré en vigueur dès le jour de sa signature.

REGLEMENTATION NATIONALE

■ CIRCULAIRE CSSF 14/581

La circulaire concerne les nouvelles obligations de reporting pour les gestionnaires de FIA. Elle a pour objet de clarifier les détails techniques dont les gestionnaires de FIA ont besoin afin de remplir leur obligation de reporting. La circulaire est uniquement disponible en anglais.

■ CIRCULAIRE CSSF 14/580

La circulaire a pour objet de procéder à un recensement des créances et engagements en retard de paiement, des arriérés de paiement y relatifs, ainsi que des dépréciations et provisions constituées sur base de la situation au 31 décembre 2013.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ CIRCULAIRE CSSF 14/579

La circulaire a pour objet le recensement des dépôts et créances (instruments et fonds) garantis par l'Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (AGDL) en vue de calculer, sur base des données spécifiques communiquées par chaque associé de l'AGDL, le montant total des dépôts garantis au titre du système de garantie des dépôts et le montant total des créances (instruments et fonds) garanties au titre du système d'indemnisation des investisseurs ainsi que les pourcentages incombant à chaque associé de l'AGDL dans ces totaux respectifs.

SANCTIONS

■ FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES

Sur base de l'article 51(1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la CSSF a infligé des amendes d'ordre aux membres du conseil de gérance de l'associé commandité d'une société d'investissement, pour non transmission du rapport financier annuel du fonds d'investissement spécialisé, respectivement pour non transmission de la lettre de recommandation ("management letter") du fonds d'investissement spécialisé.

■ SOCIETES DE GESTION

Sur base de l'article 148(1) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, la CSSF a infligé des amendes d'ordre aux membres du conseil d'administration de trois sociétés de gestion, pour non transmission du rapport financier annuel de la société de gestion.

■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES

La CSSF a prononcé une amende administrative à l'égard d'un émetteur qui n'a pas donné suite à une injonction relative à la publication d'un rapport financier dans le cadre de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières. Conformément à l'article 27 de la Loi Transparence, un recours contre cette amende administrative peut être introduit dans un délai de trois mois.

■ PSF DE SUPPORT

La CSSF a, sur base de l'article 63 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, infligé une amende d'ordre à l'encontre de deux PSF de support pour non transmission du rapport descriptif et autres documents dans le délai imparti.

AVERTISSEMENTS

■ AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ACTIVITES D'UNE ENTITE DENOMMEE BULLS CAPITAL MARKETS

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) avertit le public des activités d'une entité dénommée Bulls Capital Markets (site Internet : www.bullscapitalmarkets.com) qui prétend être régulée au Luxembourg par la CSSF.

La CSSF informe le public qu'une entité Bulls Capital Markets ne dispose pas de l'agrément nécessaire à la prestation de services bancaires et financiers au ou à partir du Luxembourg et n'est partant pas régulée par la CSSF.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ AVERTISSEMENTS PUBLIES PAR L'OICV-IOSCO

Plusieurs avertissements ont été publiés sur le site Internet de l'OICV-IOSCO à l'adresse :

http://www.iosco.org/investor_alerts/

COMMUNIQUE

■ APPEL À CANDIDATURES - SINGLE SUPERVISORY MECHANISM (SSM) - BALANCE SHEET ASSESSMENT

Publication du 19 décembre 2013

La Commission de surveillance du secteur financier informe qu'elle a l'intention de conclure un marché public avec des firmes spécialisées en matière d'audit pour procéder à l'évaluation de portefeuilles de crédit et de marché, dans le cadre du Comprehensive Assessment qui inclut une asset quality review (AQR), comme annoncé par la Banque centrale européenne (« BCE ») le 23 octobre 2013. L'exercice se fonde sur l'article 33(4), lu ensemble avec l'article 6(4) du règlement du Conseil 1024/2013 du 15 octobre 2013 confiant à la BCE des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit.

Liens utiles :

- Vers l'avis de marché :

<https://pmp.b2g.etat.lu/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=8640&orgAcronyme=t5y>

- Pour d'autres informations :

<http://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2013/html/pr131023.fr.html>

<http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/notecomprehensiveassessment201310fr.pdf>

COMMUNIQUES DE PRESSE

■ MISE A JOUR DES QUESTIONS / REPONSES CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DES REVISEURS D'ENTREPRISES AGREES

La CSSF informe qu'une mise à jour des Questions / Réponses concernant la reconnaissance des réviseurs d'entreprises agréés a été publiée sur son site Internet (version de janvier 2014).

Lien vers le document : http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Reconnaissance_des_REA/QA_REA_janvier2014.pdf

■ PUBLICATION PAR LE COMITE DE BALE DE NOUVELLES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA GESTION PRUDENTE DES RISQUES LIES AU BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET AU FINANCEMENT DU TERRORISME

Communiqué de presse 14/05 du 20 janvier 2014

La Commission de Surveillance du Secteur Financier tient à attirer l'attention sur la publication par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire de ses nouvelles recommandations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Après une large consultation publique en 2013, le Comité de Bâle a adopté le 15 janvier 2014 le document « Sound management of risks related to money laundering and financing of terrorism ».

Ce nouveau document remplace deux documents antérieurs du Comité, intitulés « Customer Due Diligence for Banks » d'octobre 2001 et « Consolidated KYC Risk Management » d'octobre 2004. Son objectif consiste non

Commission de Surveillance du Secteur Financier

seulement à fusionner ces deux textes, mais également de mettre à jour les obligations qui en résultaient, notamment en tenant compte des nouvelles recommandations du Groupe d'Action Financière (« GAFI »).

En plus des directives générales portant sur la gestion prudente par les banques des risques en la matière, le document fournit également des précisions en ce qui concerne le recours par les banques à des tiers pour les besoins de l'exécution des mesures de vigilance à propos de la clientèle et, concernant les relations d'affaires de correspondance bancaire.

Les recommandations s'adressent à toutes les banques ; elles peuvent être adaptées, le cas échéant, en fonction de leur type et volume d'activité.

Nous vous prions de prendre connaissance de l'ensemble de ces nouvelles recommandations en consultant le lien suivant : <http://www.bis.org/press/p140115.htm>.

■ IMPLICATIONS DE LA LOI DU 30 JUILLET 2013 PORTANT REFORME DE LA COMMISSION DES NORMES COMPTABLES ET MODIFICATION DE DIVERSES DISPOSITIONS COMPTABLES

Communiqué de presse 14/04 du 17 janvier 2014

La CSSF attire l'attention sur la publication de la loi du 30 juillet 2013 portant réforme de la Commission des normes comptables et modification de diverses dispositions relatives à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises ainsi qu'aux comptes consolidés de certaines formes de sociétés (ci-après « la Loi CNC »).

Dans ce contexte, la CSSF tient à souligner plus particulièrement à l'égard des entités surveillées concernées les deux éléments comptables suivants contenus dans la Loi CNC :

- la détermination des réserves distribuables en cas de recours à l'évaluation suivant la méthode de la juste valeur ou aux normes comptables internationales dans leur ensemble;
- l'obligation pour les PSF de support, publiant leurs comptes sociaux selon les Lux GAAP, de déposer le solde des comptes conformément au schéma du plan comptable normalisé auprès du registre de commerce et des sociétés, ce qui implique par ailleurs un dépôt sous format structuré du bilan, du compte de profits et pertes et du plan comptable normalisé.

L'intégralité du texte de la Loi CNC peut être téléchargée du site Internet Legilux à l'adresse suivante : <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2013/0177/a177.pdf>.

De même, et compte tenu du fait que la Loi CNC apporte, entre autres, des modifications aux lois du 19 décembre 2002 et du 10 décembre 2010, traitant du registre de commerce et des sociétés ainsi que de la comptabilité et des comptes annuels des entreprises, il est opportun de consulter également les dispositions de ces deux lois. L'intégralité du texte de ces lois peut être téléchargée du site Internet Legilux aux adresses suivantes :

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2010/0225/a225.pdf#page=2>

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2002/0149/a149.pdf#page=2>.

■ MISE A JOUR DES QUESTIONS/REPONSES SUR LES GESTIONNAIRES DE FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIFS

Communiqué de presse 14/03 du 14 janvier 2014

La CSSF informe qu'une mise à jour des Questions / Réponses (uniquement disponibles en anglais) concernant la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs a été publiée sur son site Internet (version 4, 10 janvier 2014).

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ CONTROLE DE L'INFORMATION FINANCIERE 2013 PUBLIEE PAR LES EMETTEURS SOUMIS A LA LOI TRANSPARENCE

Communiqué de presse 14/02 du 8 janvier 2014

En vertu de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (ci-après, la « Loi Transparence »), la CSSF veille à ce que l'information financière publiée par ces émetteurs, notamment leurs états financiers consolidés et non consolidés, soit établie conformément aux référentiels comptables applicables.

Aussi, en cette période de préparation et de finalisation de l'information financière relative à l'exercice 2013, la CSSF désire attirer l'attention des émetteurs préparant leurs états financiers selon les normes internationales d'information financière (IFRS) sur un certain nombre de thèmes et de problématiques qui feront l'objet d'un contrôle particulier lors de la campagne de revues prévue pour l'année 2014.

Dans ce cadre, la CSSF reverra notamment les problématiques suivantes :

- **dépréciation de valeur des actifs non-financiers**, avec une attention spécifique portée aux méthodes et hypothèses retenues (projection des flux de trésorerie attendus, détermination des taux d'actualisation et autres hypothèses clés) pour mesurer la valeur recouvrable des actifs non-financiers et aux informations y relatives présentées dans l'information financière (description des méthodes et hypothèses clés retenues, analyse de sensibilité aux fluctuations des taux d'actualisation et autres hypothèses clés) ;
- **évaluation à la juste valeur et présentation des informations y relatives**, avec une attention particulière prêtée aux méthodes et hypothèses retenues pour mesurer la juste valeur des actifs et passifs (notamment des instruments financiers, des immeubles de placement et des actifs et passifs réévalués dans le cas d'un regroupement d'entreprises) pour lesquels la norme IFRS 13 s'applique de façon prospective aux exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2013. La CSSF veillera également à ce que l'ensemble des informations qualitatives et quantitatives relatives à l'évaluation de la juste valeur requises par cette même norme soient dûment fournies dans l'information financière des émetteurs ;
- **évaluation et présentation des informations liées aux obligations en matière de plans de pension à prestations définies**, avec une attention particulière portée aux impacts liés à l'application de la norme IAS 19 révisée, applicable aux exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2013 (suppression de la méthode du corridor, calcul du rendement des actifs en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements, comptabilisation immédiate du coût des services passés et modification des informations à présenter en annexes). La CSSF veillera également à ce que les taux d'actualisation des engagements de retraite soient déterminés par référence au taux des obligations d'entreprises jugées de haute qualité en application du paragraphe 83 de la norme IAS 19 et des conclusions de l'IFRS IC de juillet 2013 en la matière ;
- **présentation des informations liées aux instruments financiers et à leurs risques inhérents**, particulièrement pertinentes pour les institutions financières. Comme les années précédentes, la CSSF continuera à porter une attention particulière aux informations qualitatives et quantitatives données sur l'exposition aux risques liés aux instruments financiers ainsi qu'aux problématiques de valorisation de ces instruments et de dépréciation de valeur des actifs financiers ;
- **présentation des informations liées aux méthodes comptables, jugements et estimations**. La CSSF attend des émetteurs qu'ils veillent à fournir des informations relatives aux méthodes comptables, jugements et estimations complètes et adaptées aux spécificités de l'entité et de son environnement en évitant de présenter des informations standardisées ou dites « boilerplate » dans leur information financière ;
- **nouvelles normes sur la consolidation (IFRS 10, 11, 12)**, bien qu'applicables obligatoirement au plus tard à compter du 1er janvier 2014, une application anticipée de ces normes est autorisée. La CSSF veillera pour les émetteurs concernés au respect des dispositions applicables en particulier concernant les changements dans l'analyse du contrôle, du traitement comptable lié aux participations dans les co-entreprises et les informations à fournir en relation avec ces normes ;

Commission de Surveillance du Secteur Financier

- **autres normes et interprétations, nouvellement émises ou modifiées, mais non encore entrées en vigueur.** La CSSF s'assurera que les émetteurs aient fourni une évaluation de l'impact, connu ou raisonnablement mesurable, de leur application sur les états financiers de l'entité au cours de la première période d'application, conformément aux paragraphes 30 et 31 de la norme IAS 8.

Certains de ces sujets ont par ailleurs été identifiés par l'autorité européenne des marchés financiers (ESMA), comme prioritaires dans le cadre des contrôles menés par les autorités nationales compétentes. Ces derniers ont fait l'objet d'une description détaillée dans son communiqué daté du 11 novembre 2013.

Plus d'informations sur les contrôles menés et les constatations effectuées par la CSSF dans le cadre de sa mission en vertu de l'article 22(2) point h) de la Loi Transparence sont données dans son rapport d'activités, disponible sur son site internet, à la rubrique [Publications > Rapports d'activités](#).

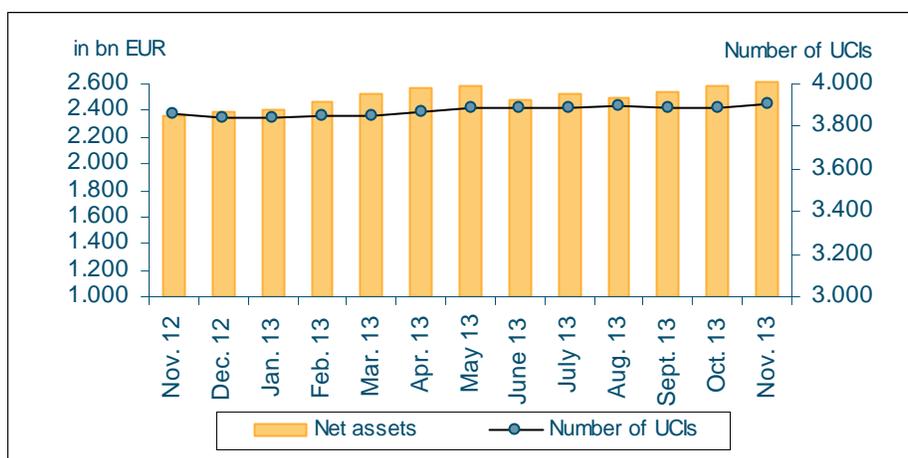
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE NOVEMBRE 2013

Communiqué de presse 14/01 du 2 janvier 2014

I. Situation globale

Au 30 novembre 2013, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.607,728 milliards contre EUR 2.590,128 milliards au 31 octobre 2013, soit une augmentation de 0,68% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 10,51%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois de novembre une variation positive se chiffrant à EUR 17,600 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 10,674 milliards (+0,41%) et de l'évolution favorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 6,926 milliards (+0,27%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.903 par rapport à 3.890 le mois précédent. 2.530 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.303 compartiments. En y ajoutant les 1.373 entités à structure classique, au total 13.676 entités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC et FIS luxembourgeois (ci-après OPC) et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois de novembre :

Les catégories d'OPC à actions de l'Europe, des Etats-Unis et du Japon ont terminé le mois sous revue avec des gains de cours. Ce mouvement à la hausse fut principalement soutenu par une progression stable de la croissance aux Etats-Unis, le programme de mesures conjoncturelles au Japon et la continuation des mesures d'assouplissement quantitatif par la Réserve fédérale américaine. Par ailleurs, les chiffres économiques de la zone euro publiés en

Commission de Surveillance du Secteur Financier

novembre ont confirmé le retour à une croissance économique positive mais lente. L'incertitude sur les marchés boursiers dans la zone euro, mesurée par la volatilité des cours, a diminué durant la période sous revue.

Les OPC à actions de pays émergents ont globalement réalisé des pertes de cours pour le mois sous revue, ceci notamment dû à la dégradation des comptes courants de quelques pays émergents, de la dépréciation de certaines devises locales et des pressions inflationnistes qui s'intensifient dans certains pays émergents comme p. ex. le Brésil ou l'Inde. Il importe de souligner que ces évolutions défavorables ne concernent pas l'ensemble des pays émergents : ainsi en Chine p.ex., la production industrielle, l'investissement et les ventes au détail ont poursuivi leur progression, tandis que l'inflation est restée limitée.

Au mois de novembre, les catégories d'OPC à actions ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

Evolution des OPC à actions au mois de novembre 2013*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	0,90%	0,12%
Actions européennes	1,60%	2,74%
Actions américaines	2,94%	1,17%
Actions japonaises	1,62%	1,78%
Actions Europe de l'Est	-1,29%	1,15%
Actions Asie	-0,33%	-0,39%
Actions Amérique latine	-3,63%	-2,87%
Actions autres	-0,82%	0,32%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

Concernant la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR, les rendements des obligations en EUR sont restés relativement stables durant le mois sous revue, malgré la décision de la Banque centrale européenne de baisser son principal taux directeur à 0,25% face à un taux d'inflation très bas dans la zone euro. En outre, une réduction des écarts de rendement des emprunts publics a pu être observée pour la plupart des pays de la zone euro. En somme, la catégorie des OPC à obligations libellées en EUR n'a pas enregistré de variations de cours significative pour le mois de novembre.

Pour la catégorie d'OPC à obligations libellées en USD, les discussions sur la fin des mesures d'assouplissement quantitatif par la Réserve fédérale américaine ainsi que des données de conjoncture robustes en provenance des Etats-Unis ont entraîné une augmentation des rendements pour les obligations libellées en USD et par conséquent des pertes de cours.

De même, les anticipations sur la fin de la politique d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis ont contribué à une augmentation des primes de risque au niveau des obligations des pays émergents. En conséquence, la catégorie d'OPC à obligations de pays émergents a dû réaliser des pertes de cours pour le mois sous revue.

Au mois de novembre, les catégories d'OPC à revenu fixe ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de novembre 2013*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,02%	-3,71%
Marché monétaire en USD	0,22%	1,61%
Marché monétaire marché global	-0,02%	0,21%
Obligations libellées en EUR	0,01%	-0,85%
Obligations libellées en USD	-1,02%	-1,70%
Obligations marché global	-0,33%	0,32%
Obligations marchés émergents	-1,72%	-1,53%
Obligations High Yield	-0,04%	2,04%
Autres	0,15%	0,46%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

Commission de Surveillance du Secteur Financier

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant :

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de novembre 2013*

	Variation de marché	Emissions nettes
OPC diversifiés	0,51%	0,81%
Fonds de Fonds	0,54%	-0,35%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

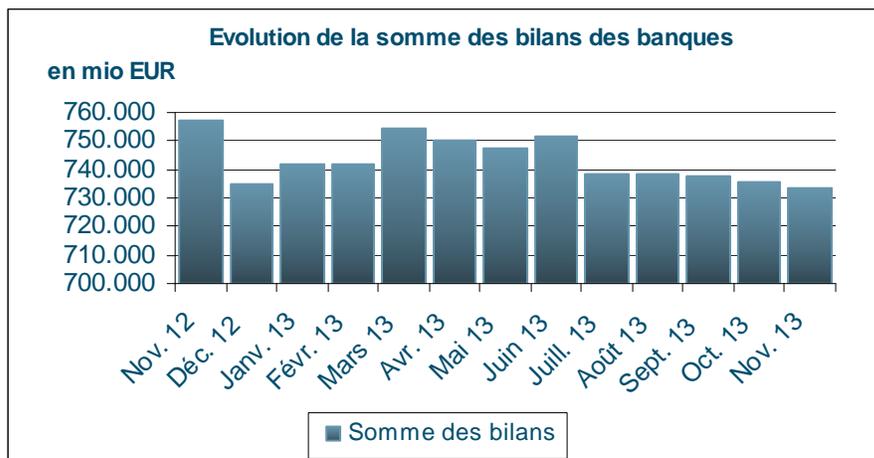
II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II respectivement de la loi de 2010 et des FIS

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2010	1.846	1.762,666 €	629	222,178 €	1.192	214,150 €	3.667	2.198,994 €
31/01/2011	1.847	1.748,015 €	626	220,255 €	1.211	215,757 €	3.684	2.184,027 €
28/02/2011	1.857	1.770,049 €	620	220,032 €	1.228	218,117 €	3.705	2.208,198 €
31/03/2011	1.858	1.755,924 €	622	216,151 €	1.244	218,821 €	3.724	2.190,896 €
30/04/2011	1.858	1.759,531 €	624	213,823 €	1.254	222,054 €	3.736	2.195,408 €
31/05/2011	1.864	1.782,367 €	619	211,981 €	1.266	224,860 €	3.749	2.219,208 €
30/06/2011	1.864	1.750,292 €	616	210,172 €	1.269	224,535 €	3.749	2.184,999 €
31/07/2011	1.861	1.752,281 €	629	210,582 €	1.305	226,802 €	3.795	2.189,665 €
31/08/2011	1.860	1.652,805 €	627	204,518 €	1.312	228,618 €	3.799	2.085,941 €
30/09/2011	1.858	1.600,158 €	618	201,939 €	1.340	229,980 €	3.816	2.032,077 €
31/10/2011	1.856	1.635,157 €	611	203,545 €	1.352	233,235 €	3.819	2.071,937 €
30/11/2011	1.862	1.623,445 €	605	200,459 €	1.366	235,515 €	3.833	2.059,419 €
31/12/2011	1.870	1.655,509 €	601	201,671 €	1.374	239,332 €	3.845	2.096,512 €
31/01/2012	1.856	1.709,460 €	594	202,915 €	1.387	244,706 €	3.837	2.157,081 €
29/02/2012	1.854	1.750,218 €	591	203,540 €	1.402	249,401 €	3.847	2.203,159 €
31/03/2012	1.860	1.762,166 €	587	202,875 €	1.419	252,165 €	3.866	2.217,206 €
30/04/2012	1.858	1.768,717 €	583	203,300 €	1.431	253,583 €	3.872	2.225,600 €
31/05/2012	1.859	1.750,722 €	582	203,715 €	1.433	257,590 €	3.874	2.212,027 €
30/06/2012	1.841	1.762,870 €	581	202,440 €	1.445	259,169 €	3.867	2.224,479 €
31/07/2012	1.835	1.823,366 €	576	207,093 €	1.453	266,258 €	3.864	2.296,717 €
31/08/2012	1.834	1.825,035 €	573	204,103 €	1.465	266,261 €	3.872	2.295,399 €
30/09/2012	1.827	1.845,500 €	567	201,592 €	1.472	267,356 €	3.866	2.314,448 €
31/10/2012	1.820	1.860,241 €	563	199,842 €	1.485	269,566 €	3.868	2.329,649 €
30/11/2012	1.815	1.891,001 €	561	196,886 €	1.487	271,835 €	3.863	2.359,722 €
31/12/2012	1.801	1.913,089 €	555	193,769 €	1.485	276,968 €	3.841	2.383,826 €
31/01/2013	1.803	1.936,513 €	550	191,354 €	1.487	278,061 €	3.840	2.405,928 €
28/02/2013	1.809	1.990,596 €	548	194,399 €	1.492	283,075 €	3.849	2.468,070 €
31/03/2013	1.806	2.038,580 €	543	199,556 €	1.505	290,784 €	3.854	2.528,920 €
30/04/2013	1.818	2.068,815 €	542	201,405 €	1.511	295,036 €	3.871	2.565,256 €
31/05/2013	1.817	2.086,281 €	541	202,228 €	1.526	295,590 €	3.884	2.584,099 €
30/06/2013	1.815	2.004,275 €	541	197,248 €	1.534	285,061 €	3.890	2.486,584 €
31/07/2013	1.804	2.038,269 €	543	197,344 €	1.537	287,573 €	3.884	2.523,186 €
31/08/2013	1.806	2.014,560 €	539	196,025 €	1.549	288,254 €	3.894	2.498,839 €
30/09/2013	1.807	2.047,112 €	534	195,663 €	1.543	296,425 €	3.884	2.539,200 €
31/10/2013	1.806	2.089,408 €	529	194,796 €	1.555	305,924 €	3.890	2.590,128 €
30/11/2013	1.815	2.107,898 €	526	191,211 €	1.562	308,619 €	3.903	2.607,728 €

STATISTIQUES

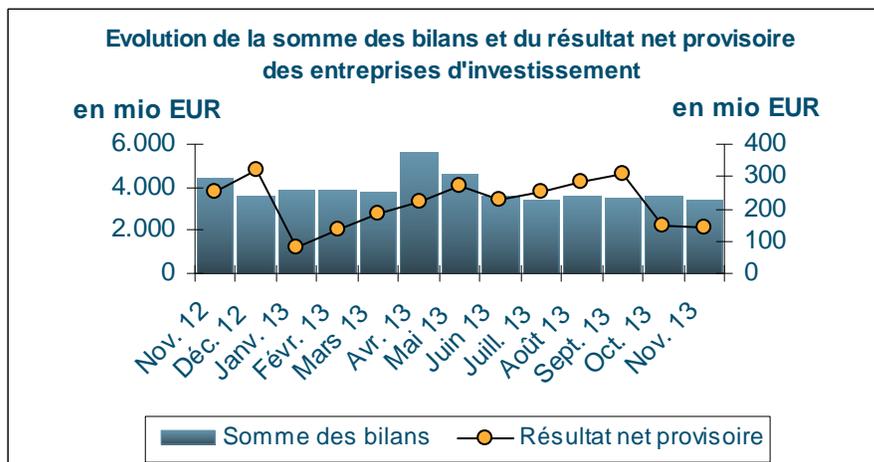
■ **BANQUES**

Somme des bilans des banques au 30 novembre 2013 en baisse



■ **ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT**

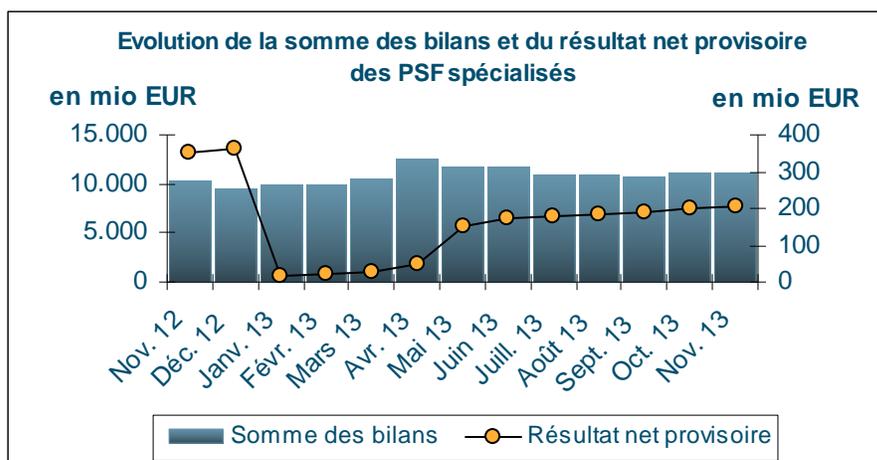
Somme des bilans des entreprises d'investissement au 30 novembre 2013 en baisse



Commission de Surveillance du Secteur Financier

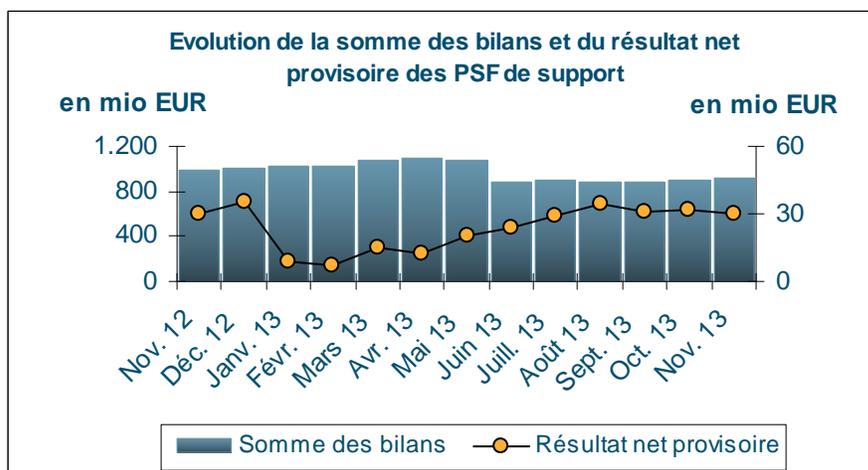
■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 30 novembre 2013 en hausse



■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 30 novembre 2013 en hausse



■ SICAR

Depuis la publication de la dernière Newsletter, les **SICAR** suivantes ont été inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- PARTNERS GROUP DIRECT MEZZANINE 2013 S.C.A., SICAR, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- REBA INVESTMENT OPPORTUNITIES S.C.A. – SICAR, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Les SICAR suivantes ont été radiées de la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- CARBON TRADE & FINANCE SICAR S.A., 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- KNOWLEDGE VENTURES PARTNERS LUX S.C.A. SICAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- RN S.C.A. SICAR, 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg

Au 7 janvier 2014, le nombre de SICAR inscrites sur la liste officielle s'élevait à **279** unités.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ FONDS DE PENSION ET ORGANISMES DE TITRISATION

Au 7 janvier 2014, **14 fonds de pension** sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, **15 professionnels** étaient agréés pour exercer l'activité de **gestionnaire de passif** pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Depuis la publication de la dernière Newsletter, l'**organisme de titrisation** suivant a été inscrit sur la liste officielle des organismes de titrisation agréés régis par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation :

- ARGENTUM CAPITAL S.A., 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

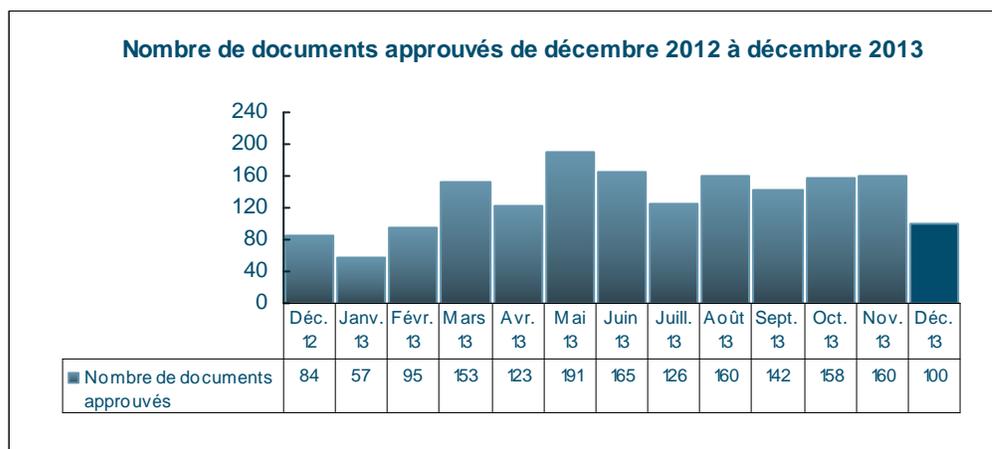
Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à **31 unités** au 7 janvier 2014.

■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 décembre 2013, 69 cabinets de révision agréés et 227 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 53 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

1. Approbation par la CSSF

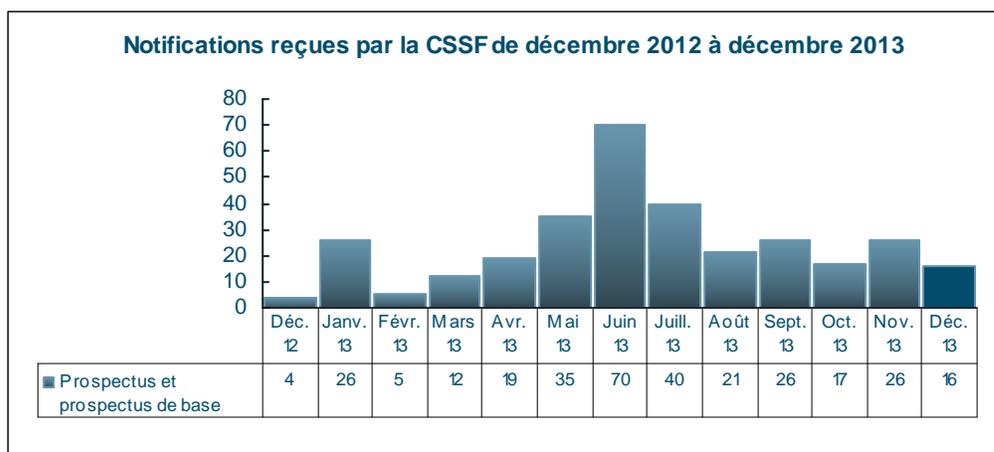


Au cours du mois de décembre 2013, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 100 documents, qui se répartissent comme suit :

prospectus de base :	25	(25 %)
autres prospectus :	29	(29 %)
documents d'enregistrement :	1	(1 %)
suppléments :	45	(45 %)

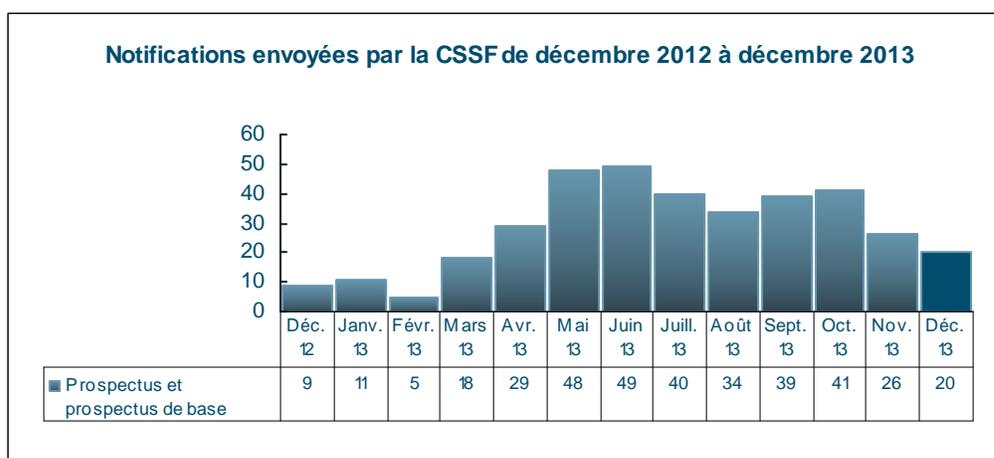
Commission de Surveillance du Secteur Financier

2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de décembre 2013, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 16 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 125 notifications relatives à des suppléments.

3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de décembre 2013, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 20 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 27 notifications relatives à des suppléments¹.

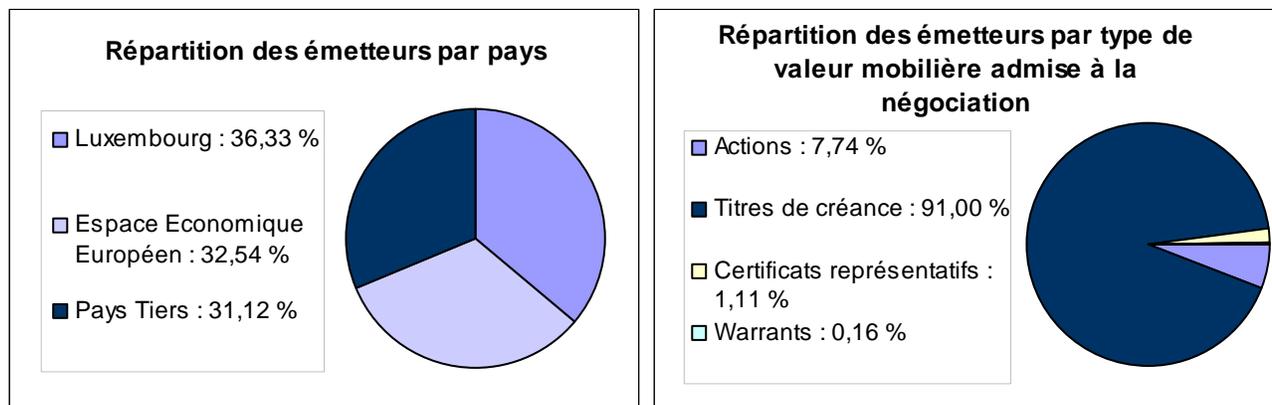
¹ Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 12 décembre 2013, trois émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, six émetteurs ont été radiés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 14 janvier 2014, 633 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.



LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Inscriptions :

MIRABAUD & CIE (EUROPE) S.A.
42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

SOCIETE GENERALE CAPITAL MARKET FINANCE S.A.
33, Boulevard Prince Henri, L-2420 Luxembourg

Radiation :

SVENSKA HANDELSBANKEN S.A.
15, rue Bender, L-1229 Luxembourg
Fusion transfrontalière avec Svenska Handelsbanken AB (Publ), Luxembourg Branch, le 2 janvier 2014

Changement d'adresse :

HAUCK & AUFHÄUSER PRIVATBANKIERS KGAA, NIEDERLASSUNG LUXEMBOURG
1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

■ LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Radiations :

GREENLEAF FINANCIAL LUXEMBOURG S.A.
43, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg
Changement depuis le 19 décembre 2013

Commission de Surveillance du Secteur Financier

INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
Fusion par voie d'absorption par le PSF spécialisé Intertrust Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. depuis le 1^{er} janvier 2014

NOTZ, STUCKI EUROPE S.A.

11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
Transformation de l'objet social depuis le 9 décembre 2013

Changements de statut :

ACTAGON S.A.

13, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange
Abandon de statut : agent administratif du secteur financier

BI-INVEST ADVISORS S.A.

51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Statuts additionnels : agent teneur de registre, agent administratif du secteur financier, agent de communication à la clientèle

Changements de dénomination :

ATC CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A R.L. a changé sa dénomination en
INTERTRUST CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A R.L.

INTERTRUST CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A R.L. a changé sa dénomination en
INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A R.L.

SIMAC PROFESSIONAL S.A. a changé sa dénomination en
SIMAC PROFESSIONAL PSF S.A.

Changement de dénomination et de forme juridique :

ASSOCIATED DEXIA TECHNOLOGY SERVICES, S.A., en abrégé « ADTS » est devenu
INNOVATIVE SOLUTIONS FOR FINANCE S.A R.L.

Changement de forme juridique :

EXPRESS SERVICES S.A. est devenu
EXPRESS SERVICES S.A R.L.

Changements d'adresse :

HAUCK & AUFHÄUSER ALTERNATIVE INVESTMENT SERVICES S.A.

1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

SS&C GLOBEOP (LUXEMBOURG)

2, rue Jean Monnet, 2nd floor, L-2180 Luxembourg

■ LISTE DES ETABLISSEMENTS DE PAIEMENT

Inscription :

OLKY PAYMENT SERVICE PROVIDER S.A R.L.

1, rue de Turi, L-3378 Livange

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ LISTES DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC) ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES (FIS)

Inscriptions :

Durant le mois de novembre, les 30 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

■ OPC partie I Loi 2010 :

COLORS INVESTMENT

41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

CONTRARIOR FUND

2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

DAIDALOS

15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher

DAIWA SBI LUX FUNDS SICAV

2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

DEAWM FIXED MATURITY

2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

ECHIQUIER FUND

33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange

GALLOWAY FEEDER FUND

41, op Bierg, L-8217 Mamer

GALLOWAY MASTER FUND

41, op Bierg, L-8217 Mamer

IGNIS FUNDS SICAV

16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

MIX-FONDS HASPA:

5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

PRIVILEGE

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

ROGGE GLOBAL FUNDS (LUXEMBOURG)

18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

SÖDERBERG & PARTNERS SICAV II

4, rue Peterelchen, L-2370 Howald

TRANQUILO MULTI ASSET FUND

15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher

VERRAZZANO SICAV

33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange

■ OPC partie II Loi 2010 :

CRONOS FUND

1, place de Metz, L-1930 Luxembourg

■ FIS :

ATHLON GLOBAL FUNDS SICAV-SIF

2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

BAYVK P3-FONDS

18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Commission de Surveillance du Secteur Financier

BPA INTERNATIONAL S.C.A., SICAV-FIS

2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg

DEKA-STBV-NW-AI II

5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

FCS FUND SERVICES SICAV-SIF SCA

33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

FONDACO SIF

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

IDI EMERGING MARKETS PARTNERS - FUND III

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

OLEASTRA S.A. SICAV-FIS

18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

PATRIMONIUM PROPERTY FUND

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

REAL ASSET INVESTMENT FUNDS LUXEMBOURG SA, SICAV-FIS

2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg

SOLAR WORLD INVEST FUND SIF

2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

UFG RUSSIAN COMMERCIAL REAL ESTATE FUND I S.A., SICAV-SIF

11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

UNIGESTION SECONDARY OPPORTUNITY III, SCA-SICAV-SIF

2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

ZILUX FCP-SIF

25, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

Radiations :

Les 17 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été radiés de la liste officielle au cours du mois de novembre :

■ OPC partie I Loi 2010 :

DEKA-BEST OF GARANT 10/2013

5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

DEKA-EMERGINGEUROPE AND AFRICA

5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

DEKA-RUSSLAND

5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

HVB BONUS FONDS DJ EURO STOXX 50® 11/2013

8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

LUXEMBURG INVEST

8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf

UNIOPTIRENTA 2013

308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

■ OPC partie II Loi 2010 :

ALLIANZ PIMCO UNTERNEHMENSANLEIHEN 2013

6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

BNP PARIBAS FLEXI II

33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange

Commission de Surveillance du Secteur Financier

PATRIARCH EXPERT

21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

SEB ALTERNATIVE INVESTMENT

4, rue Peterelchen, L-2370 Howald

■ **FIS :**

ALTERNATIVE MANAGERS PLATFORM

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

ARBITRADE FUND SICAV-SIF

53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg

DALMATIAN FUND

287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

EXQIM FUNDS

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

FARIO FUND FCP-SIF

67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

SHERIDAN SICAV-FIS

22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

STRADIOS FCP-FIS

1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Retraits décidés par la CSSF

Une décision portant retrait de la société d'investissement à capital variable IN ART WE TRUST-ARTFUND INVESTMENTS SIF de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés avec effet au 5 décembre 2013 a été prise par la CSSF en vertu des articles 43(2) et 46 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

Une décision portant retrait de la société d'investissement à capital variable ZENITH FUND S.A., SICAV-SIF de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés au 31 décembre 2013 a été prise par la CSSF en vertu des articles 43(2) et 46 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

■ **LISTE DES SOCIETES DE GESTION AGREEES SUIVANT LE CHAPITRE 15 DE LA LOI DU 17 DECEMBRE 2010**

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre exclusivement l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

Inscriptions :

ING SOLUTIONS INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

***MUGC LUX MANAGEMENT S.A.**

287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Radiation :

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY I S.A.

562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Commission de Surveillance du Secteur Financier

Changement de dénomination :

REYL ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. a changé sa dénomination en
RAM ACTIVE INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Changements d'adresse :

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.
1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

LYXOR ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
15, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

MONOCLE
33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

* la société de gestion s'est soumise aux dispositions de l'article 101 du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre, en plus de l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2), également un ou plusieurs services prévus par l'article 101(3) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

Inscriptions :

GPB ASSET MANAGEMENT S.A.
46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg

NOTZ, STUCKI EUROPE S.A.
11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Changement d'adresse :

PURE CAPITAL S.A.
2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Succursales luxembourgeoises de sociétés de gestion agréées dans un autre Etat membre de l'Union européenne conformément à l'article 17 de la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)

Inscription :

FCS ASSET MANAGEMENT LIMITED SUCCURSALE AU LUXEMBOURG
23, rue des Bruyères, L-1274 Howald

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION AGRÉÉES SUIVANT LE CHAPITRE 16 DE LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2010

Inscription :

TREÏS GESTION S.A.
15, rue Bourbon, L-1249 Luxembourg

Radiations :

BTMU UNIT MANAGEMENT S.A.
287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

ING INVESTMENT MANAGEMENT MULTI MANAGER S.A.
3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Commission de Surveillance du Secteur Financier

*** MUGC LUX MANAGEMENT S.A.**
287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Changement de dénomination :

TISHMAN SPEYER MANAGEMENT (TSEC) S.A R.L. a changé sa dénomination en
TISHMAN SPEYER EUROPE S.A R.L.

Changement d'adresse :

NATIXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A.
5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

*la société de gestion s'est soumise aux dispositions de l'article 101 du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010

■ LISTE DES GESTIONNAIRES DE FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIFS AGREES SUIVANT LE CHAPITRE 2 DE LA LOI DU 12 JUILLET 2013

Inscriptions :

LRI INVEST S.A.
9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

NOTZ, STUCKI EUROPE S.A.
11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

■ LISTE DES SICAR

Inscriptions :

PARTNERS GROUP DIRECT MEZZANINE 2013 S.C.A., SICAR
2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

REBA INVESTMENT OPPORTUNITIES S.C.A. – SICAR
5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Radiations :

CARBON TRADE & FINANCE SICAR S.A.
25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

KNOWLEDGE VENTURES PARTNERS LUX S.C.A. SICAR
20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

RN S.C.A. SICAR
2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg

■ LISTE DES ORGANISMES DE TITRISATION

Inscription :

ARGENTUM CAPITAL S.A.
51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE

Inscriptions :

NOM

Piazza Venezia S.r.l.
Regal Limited
Silver Arrow S.A.

PAYS DU SIEGE

Italie
Îles Caïmans
Luxembourg

Radiations :

NOM

A-Leasing Finance S.R.L.
Millicom International Cellular S.A.
Novorossiysk Port Capital S.A.
Prologis International Funding S.A.
StaGe Mezzanine Société en Commandite Simple
United Mexican States

PAYS DU SIEGE

Italie
Luxembourg
Luxembourg
Luxembourg
Luxembourg
Mexique

Commission de Surveillance du Secteur Financier

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

			Comparaison annuelle
Banques	Nombre (07/01/2014)	147	↗ 6 entités
	Somme des bilans (30/11/2013)	EUR 733,242 mia	↘ EUR 23,628 mia
	Résultat avant provision (30/09/2013)	EUR 4,27 mia	↗ EUR 0,56 mia
Etablissements de paiement	Nombre (14/01/2014)	6 dont 1 succursale	↗ 1 entité
Etablissements de monnaie électronique	Nombre (14/01/2014)	5	↗ 1 entité
OPC	Nombre (16/01/2014)	Partie I loi 2010 : 1.820	↗ 18 entités
		Partie II loi 2010 : 521	↘ 32 entités
		FIS : 1.559	↗ 70 entités
		TOTAL : 3.900	↗ 56 entités
	Patrimoine global net (30/11/2013)	EUR 2.607,728 mia	↗ EUR 248,006 mia
Sociétés de gestion	Nombre (31/12/2013)	Chapitre 15 loi 2010 : 195	↗ 15 entités
		Chapitre 16 loi 2010 : 194	↘ 1 entité
Gestionnaires de FIA	Nombre (07/01/2014)	12	n/a
SICAR	Nombre (07/01/2014)	279	↗ 4 entités
Fonds de pension	Nombre (07/01/2014)	14	aucune variation
Organismes de titrisation agréés	Nombre (07/01/2014)	31	↘ 1 entité
Entreprises d'investissement	Nombre (13/01/2014)	108 dont 11 succursales	↘ 2 entités
	Somme des bilans (30/11/2013)	EUR 3,440 mia	↘ EUR 999 mio
	Résultat net provisoire (30/11/2013)	EUR 142,155 mio	↘ EUR 110,82 mio
PSF spécialisés	Nombre (13/01/2014)	126	↗ 2 entités
	Somme des bilans (30/11/2013)	EUR 11,184 mia	↗ EUR 865 mio
	Résultat net provisoire (30/11/2013)	EUR 206,533 mio	↘ EUR 146,608 mio
PSF de support	Nombre (13/01/2014)	82	↘ 1 entité
	Somme des bilans (30/11/2013)	EUR 922,731 mio	↘ EUR 70,537 mio
	Résultat net provisoire (30/11/2013)	EUR 30,08 mio	↘ EUR 0,32 mio
Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence	Nombre (14/01/2014)	633	↘ 28 entités
Supervision de la profession de l'audit	Nombre (31/12/2013)	69 cabinets de révision agréés	↗ 1 entité
		227 réviseurs d'entreprises agréés	↗ 11 personnes
		53 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers	↘ 2 entités
Emploi (30/09/2013)	Banques	26.231 personnes	↘ 388 personnes
	Sociétés de gestion (chapitre 15)	3.017 personnes	↗ 254 personnes
	Entreprises d'investissement	2.694 personnes	↗ 3 personnes
	PSF spécialisés	3.123 personnes	↗ 122 personnes
	PSF de support	8.934 personnes	↘ 298 personnes
	Total	43.999 personnes	↘ 307 personnes *

* Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.